Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260330-2026_027-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION : 25/03/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (15) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier DE ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Franck MISUK, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

Secrétaire de Séance : Xavier DE ROQUEFEUIL

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
Délibération 2026_027

L'élection des membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres s'effectue, à bulletin secret, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle sans panachage, ni vote préférentiel (art. L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales), sauf si le Conseil décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, voici la composition de la CAO :

- Le maire, ou son représentant désigné par arrêté, Président de la CAO,
- Trois membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que trois membres suppléants.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste suivante :

- Président : Monsieur le Maire
- Deux Élus de la Majorité, Titulaires : Magali LEMOINE, Xavier DE ROQUEFEUIL
- Deux Élus de la Majorité, Suppléants : Pascal LEMESLE, Alain LE KER
- Un Élu de la Minorité, Titulaire : Donaïg LE DÛ
- Un Élu de la Minorité, Suppléant : Gilbert DRESCHER

Le Conseil Municipal, après avoir voté, à l'unanimité :

ÉLIT la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres détaillée ci-dessus, pour le nouveau mandat municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

Le Secrétaire de séance,
Xavier DE ROQUEFEUIL.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)